

Préfatation du mémoire de l'Evêque de
Louvain envoié au pouvoir exécutif.
Monseigneur?

1800
8

Le mémoire écrit en votre honneur, et muni de votre signature
étoit trop long pour que l'on pu en faire lecture en séance.
il a donc été mis en circulation parmi les membres du
Conseil exécutif. ainsi, votre grandeur ne doit pas être
surprise, si la réponse éprouve des retards, elle est été
plus prompte, si le Préfateur du volumineux mémoire
avoit eu le bon esprit de réserver ses raisonnemens, et
son erudition théologique pour quelque meilleure occasion.

A mon avis c'étoit manquer de tact, et se montrer
étranger aux affaires, que d'adresser à notre Gouvernement
un semblable écrit. il falloit se fonder sur nos opinions
politiques, il falloit en faire une application simple
et courte, et l'on se perd en dissertations scientifiques,
qui assurément ne font pas fortune.

Me permettre vous, Monseigneur, de relever quelques
autres fautes du mémoire? je ferai court, et je me
rappellerai, qu'il ne faut jamais abuser de la bonté.

D'abord l'article interminable sur les tribunaux Ecclésiastiques
n'est en dernière analyse qu'une pure déclamation, on
n'articule rien: on ne conclut à rien: on crie beaucoup à

l'antiépiscopat de l'autorité épiscopale, parcequ'il fut
enjoint aux tribunaux civils de connaître des causes matrimoniales,
et cependant l'on convient, que tout ce qui a rapport à la société
dans le mariage est tellement du ressort du Gouvernement, que
l'Eglise n'y a rien à voir. Pourquoi donc se rependre en de si
longues plaintes, si l'Etat revendique ce qui est à lui? a-t-on
peut-être ordonné aux autorités civiles de régler ce qui regarde
le sacrement, ses effets, son Administration &c. n'on sans
doute, et si cela avoit eu lieu, il falloit articuler, et ne pas
rester dans le vague, comme l'on a fait.

Je veux bien, que la lettre du Ministre de la Justice poursuive
matières aux personnes ombrageuses, qui s'attachent aux mots et
laissent aller les choses: mais si les expressions de cette
fameuse circulaire n'étoient pas calculées sur elles, l'ensemble
est-il répréhensible. Je dois le dire l'interprétation que
le Rédacteur du mémoire en a donnée m'a paru souverainement
injuste, et j'ajouterai, que j'aurois honte d'en être l'auteur.
Que de noirs soupçons? que de jugemens téméraires? mais puisse
avec cet homme égare sans doute par le scrupule, et qui se trouve
ici en si mauvaise compagnie. Votre Secrétaire, Monseigneur,
n'étoit pas sans doute de son avis, puisque dans le P. S.
ajouté à la lettre, que votre Grandeur vient d'écrire à
mon Beaufrère, il ne s'arrête qu'à ces mots: avec Prêtres
de leur Religion. ce P. S. est toute fois rédigé en votre

5
nom, mais le défaut de signature m'autorise je pense à le
mettre sur le compte de l'Ecrivain.

Ce qu'on dit du placetum est bien loing de la vérité. Le
placetum date du moment ou Constantin se fit chrétien. Les
actes du Concile de Nicée et les suivants présentés à la sanction
civile des Empereurs, et signés par eux, la présence des
juges aux synodes prouve de reste cet allégé. Le Rédacteur
du mémoire l'ignoroit sans doute, car je ne suis pas assez
suspenseuse pour lui supposer de la mauvaise foi. Quant à
son raisonnement fondé sur la conduite des Apôtres, je trouve
qu'il ne fait pas honneur à sa logique: car le cas est entièrement
différent. Les Apôtres ne faisoient ni imprimer ni distribuer
publiquement leurs écrits, et les Princes n'étoient pas jaloux
d'y opposer leur visa. ce n'est pas, que je prétende m'établir
ici l'apologiste du placetum. surtout dans nos principes
politiques, mais je trouve mauvais, que l'on compromette mon
Evêque, en lui faisant dire de semblables choses.

Le premier article renferme encore bien des choses dignes
de blâme par l'ambiguïté avec laquelle on parle de la
nature des peines ecclésiastiques, ici elles sont purement
spirituelles, autre part elles sont au moins spirituelles
ce qui fait soupçonner quelque arrière pensée dans l'esprit
du Rédacteur.

Mais je ne dois pas perdre de vue une observation qui
m'occupoit d'abord. Que diroient les Cures du Diocèse

4
Si dans un très long mémoire, ou l'on relève jusqu'à des torts
que le Gouvernement n'a jamais eu, ou qui n'existent plus
aujourd'hui, ils n'y trouvent rien en leur faveur, tandis qu'ils
ont peut être plus à plaindre, que tout autre. Que diraient-ils,
s'ils n'y voyaient qu'une attention particulière d'insulter
sur leur infériorité, et souvent... ah! sans doute, qu'ils
n'accuseraient pas votre grandeur d'égoïsme, mais peut-
être ne se défendraient-ils pas de l'idée, que certaines
personnes, qui vous approchent sont un peu jalouses d'une
autorité, qu'elles exercent en votre nom. / 1813

Je viens à l'article des Couvens. vraiment le Rédacteur
a donné ici libre carrière à son imagination. Homage, que
l'imagination s'écarte si souvent du sentier de la vérité.
Il devoit au moins nous faire grâce des Bouchers des
Boulangers, et Compagnie, et se rappeler, qu'il n'étoit
pas de la dignité d'un Evêque d'entrer ici dans de
semblables détails. Sa théorie des conseils Evangéliques
est en partie arbitraire, car l'on ne trouvera pas dans
l'Evangile, que le Sauveur ait conseillé en général le
renoncement aux plaisirs, aux biens, et aux honneurs de la
terre. Et puis lorsque pour relever l'Etat Religieux on
s'étudie à le confondre avec le Christianisme tellement
qu'il en fasse partie intégrante, qu'il en soit même la
perfection; n'a-t-on pas trahi ouvertement la vérité?
il s'ensuivroit de la gravité l'établissement des Couvens

il n'y avoit point de parfaits chrétiens sur la terre, et qu'il ³⁰
n'en peut point exister hors des monastères... Est ce
méprise du Rédacteur, ou est ce ici un procédé de
Rhetorique; je n'entreprend point de le décider, mais ce
qui m'a surpris, et peine en même tems, c'est qu'il a osé
prendre sur lui d'annoncer toutes ses idées, au nombre
desquelles il en est de fort extravagantes, comme des
principes indubitables de tous les Catholiques de
l'univers.

Tout est aussi Religion à ses yeux, l'Esprit, l'accidentel
tout se trouve confondu dans une même masse on
pardonneroit cela à un homme du vulgaire, mais non
pas à un Théologien qui parle au nom d'un Evêque
et même au nom de toute l'Eglise. Certes je ne lui
demanderai pas une définition, car celle, qu'il a osé
donner de la Discipline Ecclesiastique est si lumineuse
que l'on est pas curieux d'en voir, quel qu'autre de sa
fabrique. — Cependant je m'attendois à trouver quelque
distinction entre la Religion, et ce qui n'en est que
l'accessoire, et je ne devois pas croire d'être trompé
dans mon attente.

Une dernière chose, que je relèverai, c'est le ton
indécent de la conclusion: l'on n'avoit beaucoup parlé
de l'anéantissement de l'authorité Episcopale et
Evangelique comme si cette authorité étoit de nature

à être anéantie, comme si elle dépendoit des puissances du jour
de détruire l'œuvre de Jésus-Christ, et de renverser les
promesses, qu'il a faites à son Eglise! Et l'on finit par supplier
le Gouvernement de nous rendre notre Religion. Les Princes
de l'Eglise demandoient la tolérance aux Princes, ils ne
leur demandoient pas une Religion, qu'ils n'auroient pas reçu
d'eux, et qu'ils auroient voulu leur donner; Que doivent
penser nos Adversaires en nous voyant ainsi demander notre
Religion à leur porte. pour moi je ne leur ferai jamais
ce plaisir.

voilà, Monseigneur, quelques unes de mes réflexions. je
les aurois comprimées dans mon Ame; mais je scavois, que
vous avez eu de la répugnance à signer un écrit, que vous
trouveriez défectueux, mais l'on vous a sollicité, pressé.
ceux qui vous ont fait violence sont plus coupables sans
doute, que nous, qui nous sommes bornés à vous consulter
encore, avant de laisser aller dans le public un mémoire
que vous aviez pensé révoquer. Cependant on nous a fait
un grand crime de ce qui étoit pensé pour le bien, mais
nous aussi nous pouvons dire, que nous avons rempli dans
cette rencontre notre Conscience. au reste, Monseigneur
veillez vous rappeler, que j'insistai depuis long-temps auprès
de vous pour opérer une réunion entre les Préposés de
notre Eglise dans le dessein, qu'ils s'entendissent à

7
prendre d'un commun accord les mesures nécessaires par les
circonstances. l'on nous accusera donc pas de manquer de
Zèle; on pourra dire, que ma manière de voir n'est pas celle
de tout le monde. cela ne me fera point de peine; car à
défaut de principes l'expérience prouvera, que tel se
trompe souvent, qui se croit infallible, et qui craindrait
de laisser changer un jota à ses incorrigibles productions.

Pardonnez, Monseigneur, la longueur de cette lettre, et
veillez croire, qu'avec toute ma franchise, je ne m'écarterai
jamais des devoirs, qui m'attachent à mon Evêque.

Berne ce 18. Novembre

1800. De votre Grandeur

Le tres humble et tres
obéissant serviteur. Greg. Girard Evêq.

P.S. En relisant ma lettre, j'étois, que j'ai mis plus de
chaleur, que je devois, je compte cependant sur mon
pardon en faveur des intentions, qui m'animent. je blame
hautement le Rédacteur du mémoire, je ne le hais pas,
jamais la haine n'approcha de mon cœur.

Memorie
de l'Espad

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]